



Commission économique pour l'Europe

**Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau
et la santé à la Convention de 1992 sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Treizième réunion

Genève, 19 et 20 mai 2022

**Rapport du Groupe de travail de l'eau et de la santé
sur sa treizième réunion**

I. Introduction

1. La treizième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, constitué en vertu du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), s'est tenue les 19 et 20 mai 2022 à Genève et en ligne.
2. Elle avait pour principal objectif d'examiner l'exécution du programme de travail au titre du Protocole pour la période 2020-2022 (ECE/MP.WH/19/Add.1-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.1), tel qu'adopté par la Réunion des Parties au Protocole à sa cinquième session (Belgrade, 19-21 novembre 2019). En outre, le Groupe de travail a examiné le projet de programme de travail pour la période 2023-2025 (ECE/MP.WH/WG.1/2022/3) et les ressources nécessaires à son exécution, notamment les résultats d'une enquête en ligne destinée à hiérarchiser les activités du nouveau programme de travail qui avait été diffusé précédemment aux États Parties et aux États non parties. Par ailleurs, le Groupe de travail a aussi débattu des préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties (Genève, 16-18 novembre 2022).
3. La réunion du Groupe de travail a également compris une séance spéciale sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques et sur le Protocole sur l'eau et la santé, qui avait pour but de débattre des activités à mener dans ce domaine et d'examiner les mesures prises par les pays pour faire face aux risques sanitaires et environnementaux liés au climat.

A. Participation

4. Ont participé à la réunion des représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège,



Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Türkiye et Ukraine.

5. Des représentants d'ONU-Eau et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont participé à la réunion.

6. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) suivantes ont pris part à la réunion : Armenian Women for Health and Healthy Environment, Centre « Partnership for Development » (République de Moldova), Earth Forever, Earthjustice, Partenariat mondial pour l'eau – Europe centrale et orientale, Human Right 2 Water, Réseau international des femmes libérales (Pays-Bas), Journalists for Human Rights, Women Engage for a Common Future et Women Water Partnership – Ukraine.

7. Des représentants des institutions universitaires ci-après ont participé à la réunion : Institut Alfred Wegener, Centre de recherche Helmholtz sur les pôles et les mers (Allemagne), Deltares (Pays-Bas), Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau, Université d'État de médecine du nord-ouest I. I. Mechnikov (Fédération de Russie), Université de Bologne (Italie), Université de Bristol (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et Centre collaborateur de l'OMS pour la promotion de la santé par la gestion des ressources en eau et la communication sur les risques (Université de Bonn (Allemagne)).

8. Des experts indépendants sur l'eau et l'assainissement et le Président du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé ont en outre assisté à la réunion.

9. Le service de la réunion était assuré par le secrétariat commun de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.

B. Questions d'organisation

10. En l'absence du Président, la première Vice-Présidente du Groupe de travail de l'eau et de la santé, Helena Costa (Portugal), a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants. Le deuxième Vice-Président, Gheorghe Constantin (Roumanie), a lui aussi présidé certaines parties de la réunion.

11. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document ECE/MP.WH/WG.1/2022/1-EUCHP/2219533/3.1/2022/WGWH/03¹.

II. État d'avancement du processus de ratification

12. Un représentant du secrétariat de la CEE a indiqué que le Protocole comptait 36 signataires et 27 Parties et qu'aucune adhésion n'avait été enregistrée depuis la cinquième session de la Réunion des Parties.

13. Un représentant de l'Italie a déclaré au Groupe de travail que le pays avait entamé son processus d'adhésion, mais qu'il ne serait probablement pas terminé avant la sixième session de la Réunion des Parties.

14. Un représentant de la Macédoine du Nord a informé le Groupe de travail des progrès significatifs de son pays dans l'adhésion au Protocole, au sujet de laquelle le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire et le Ministère de la santé avaient collaboré en élaborant une analyse de la législation interne et des incidences financières de la mise en œuvre du Protocole. Le Gouvernement de la Macédoine du Nord avait décidé d'adhérer au Protocole, qui avait été soumis à l'approbation du Parlement par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères.

¹ Les informations sur la réunion, y compris les documents et les présentations, sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/thirteenth-meeting-working-group-water-and-health>.

15. Un représentant du Kazakhstan a expliqué que le pays avait travaillé sur son adhésion au Protocole, en particulier dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales, qui avaient notamment permis d'évaluer les aspects financiers, économiques et juridiques de l'adhésion au Protocole, et qu'un atelier national sur les expériences de la mise en œuvre du Protocole dans d'autres pays avait été organisé. L'adhésion au Protocole s'inscrivait dans un plan portant sur l'adhésion à différents instruments internationaux. Plusieurs procédures internes liées à l'adhésion au Protocole étaient en cours au Kazakhstan.

16. Le Groupe de travail :

a) A constaté avec satisfaction que l'Italie, le Kazakhstan et la Macédoine du Nord envisageaient de lancer ou avaient engagé des procédures de ratification du Protocole et a encouragé ces pays à accélérer leurs efforts dans ce sens ;

b) A appelé les autres États, en particulier les signataires, à ratifier le Protocole ou à y adhérer dès que possible ;

c) A pris note de la nouvelle brochure² de promotion du Protocole et a encouragé les États à l'utiliser, notamment lorsqu'ils envisageaient d'adhérer au Protocole.

III. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures correspondantes

17. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Groupe de travail à propos du processus d'élaboration du projet de programme de travail au titre du Protocole pour la période triennale 2023-2025, notamment sur les étapes suivantes, telles que la diffusion finale du document au Bureau avant sa soumission, le 7 septembre 2022, en tant que document officiel en vue de son adoption à la sixième session de la Réunion des Parties. En outre, le processus d'élaboration comprenait la création et la diffusion d'une enquête demandant aux pays de classer par ordre de priorité les activités incluses dans le projet de programme de travail pour contribuer à l'élaboration du document. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté les résultats de l'enquête, qui montraient que les activités de renforcement des capacités avaient suscité le plus d'intérêt, suivies par l'élaboration de publications et de documents d'orientation.

A. Définition d'objectifs et mise en œuvre de mesures d'application

18. La Présidente de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports (Suisse), qui s'exprimait également au nom des deux autres Parties chefs de file, le Portugal et la Roumanie, a rendu compte des résultats de la douzième réunion de l'Équipe spéciale (Genève (hybride), 17 novembre 2021), qui avait en particulier examiné les progrès accomplis par les Parties et d'autres États pour ce qui est de définir, réviser et atteindre leurs objectifs établis au titre de l'article 6 du Protocole. En outre, l'Équipe spéciale avait encouragé les Parties ayant besoin d'une assistance pour définir, réviser ou atteindre leurs objectifs à utiliser le processus de consultation dans le cadre du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole³. La Présidente de l'Équipe spéciale a également présenté les travaux inscrits au titre de ce domaine d'activité pour la période triennale suivante. Enfin, concernant les résultats de l'enquête sur la suite de l'élaboration du projet de programme de travail, la Présidente de l'Équipe spéciale a souligné que les travaux liés aux activités considérées comme prioritaires seraient poursuivis.

19. Un représentant de l'Ukraine a décrit au Groupe de travail les répercussions sur le secteur de l'eau de l'agression russe contre son pays et la nécessité qui en découlait de réviser

² Le Protocole sur l'eau et la santé : encourager l'action dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé (publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/21).

³ Rapport de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports sur sa douzième réunion (WH/TFTSR 12-02), par. 10 b), disponible à l'adresse <https://unece.org/info/events/event/358476>.

les objectifs nationaux afin qu'ils servent de base pour la reconstitution de l'accès à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) sûrs dans tout le pays. Un représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration en réponse⁴.

20. Un représentant du Monténégro a dit que le pays était Partie au Protocole depuis 2020 et avait fixé des objectifs prioritaires au titre de l'article 6 et soumis tous les rapports pertinents. Cependant, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des considérations politiques avaient compliqué la réalisation de ces objectifs. En raison des contraintes de temps provoquées par la pandémie, les capacités avaient été insuffisantes pour exécuter les activités projetées. Par conséquent, un débat public aurait lieu au sujet des objectifs et le parlement les adopterait par la suite. L'amélioration des services EAH dans les écoles et les établissements de santé, ainsi que la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, constituaient une priorité manifeste du Monténégro.

21. Un représentant de l'Ouzbékistan a indiqué que différents ministères et organismes coopéraient pour apporter des changements structurels. L'un des principaux objectifs était l'amélioration du réseau d'alimentation en eau pour augmenter la couverture, en particulier en milieu rural ; un nouveau programme avait par conséquent été conçu pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones rurales.

22. Un représentant de la République de Moldova a fait observer qu'au cours des trois années précédentes, avec le soutien de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau, le pays avait révisé le programme national 2016-2025 pour la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé en République de Moldova ainsi que ses objectifs nationaux. Fin 2020, le pays avait donc tenu des débats publics sur la révision du programme national et ajouté 11 objectifs supplémentaires à son périmètre. Malheureusement, il n'avait pas pu approuver le programme national révisé pour des raisons politiques et avait recommencé le processus. Le pays bénéficierait, dans les années à venir, du Programme de l'Union européenne pour l'environnement (EU4Environment), comportant un soutien à l'application du Protocole.

23. Un représentant de l'Allemagne a expliqué que le pays avait fixé de nouveaux objectifs en 2021 après avoir lancé, en novembre 2019, un dialogue national réunissant les 16 Länder et coordonné par le Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs et le Ministère fédéral de la santé, avec le concours de l'Agence allemande pour l'environnement et de l'Institut Robert Koch. Étant donné que tous les États membres de l'Union européenne doivent l'appliquer au plus tard en janvier 2023, les prescriptions issues de la directive révisée de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine⁵ ont bénéficié d'une attention particulière, tout comme la question des eaux usées, de la sécurité des eaux de piscine et de la réduction de la légionellose. Compte tenu de ce qui précède, l'Allemagne a fixé 13 nouveaux objectifs.

24. Une représentante du Kirghizistan a indiqué au Groupe de travail que son pays n'était pas encore Partie au Protocole, mais qu'il souhaitait améliorer la qualité de son eau et la gestion de son réseau d'assainissement, qui était considérée comme prioritaire. En outre, elle a mis en avant le fait que Kirghizistan avait lancé un programme national de développement des systèmes d'approvisionnement en eau potable. Le pays élaborait un nouveau projet de loi sur l'approvisionnement en eau potable et les normes sanitaires, qui était étudié par les organes et ministères concernés. Par ailleurs, plusieurs décrets adoptés concernant la sécurité environnementale et la résilience aux changements climatiques mettaient l'accent sur les questions d'assainissement.

25. Un représentant de la Géorgie a souligné que, même si elle n'était pas partie au Protocole, la Géorgie avait privilégié l'amélioration des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans des zones prioritaires, notamment pour les déplacés. Le

⁴ Les déclarations des représentants de la Fédération de Russie et de l'Ukraine sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/thirteenth-meeting-working-group-water-and-health>.

⁵ Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte), *Journal officiel de l'Union européenne*, L 435 (2020), p. 1 à 62.

représentant a aussi fait ressortir qu'un grand nombre de personnes n'avaient pas d'accès décentralisé à l'eau dans de nombreuses régions du pays. En outre, un conseil mis en place en vue de la réalisation des objectifs de développement durable avait été chargé de créer les groupes thématiques correspondants et de mettre au point un système d'établissement de rapports en ligne.

B. Cinquième cycle d'établissement de rapports

26. Un représentant du secrétariat de la CEE a remercié les pays ayant participé au cinquième cycle d'établissement de rapports et rappelé qu'il s'agissait d'un exercice destiné à évaluer les progrès dans chaque pays tout en recensant les faits nouveaux pertinents survenus dans chaque région concernant la mise en œuvre du Protocole. Vingt-cinq États Parties et 8 États non parties avaient soumis des rapports récapitulatifs nationaux⁶.

27. Un représentant d'ONU-Eau a rappelé au Groupe de travail la publication, en mars 2021, du rapport intitulé *Summary Progress Update 2021: SDG 6 – Water and Sanitation for All* (Résumé de l'état d'avancement 2021 : ODD 6 – Eau et assainissement pour tous)⁷, qui confirmait que le monde n'était pas en bonne voie pour ce qui est d'atteindre les cibles. Il a également fait mention du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6⁸, destiné à accélérer, voire dans certains cas à multiplier par quatre, le rythme de progression vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6. De plus, il a indiqué que l'organisation de la Conférence consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours des actions relatives à la Décennie internationale d'action des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement (Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023), la deuxième consultation mondiale en ligne des parties prenantes, était prévue à New York du 22 au 24 mars 2023. La réunion régionale paneuropéenne préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 avait été organisée par la CEE à Genève selon des modalités hybrides, les 12 et 13 avril 2022. Par ailleurs, le Président de l'Assemblée générale accueillerait une dernière réunion préparatoire à New York au plus tard en novembre 2022. Le représentant a également annoncé que la Conférence sur l'eau s'organiserait autour de cinq dialogues interactifs.

28. Une représentante du secrétariat de l'OMS a dit que les pays de la région paneuropéenne avaient renforcé leur participation au Programme commun OMS/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP) et à l'analyse et l'évaluation mondiales d'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) ainsi que leur engagement en leur faveur. Lors des derniers processus de consultation du JMP destinés à l'alimenter en données⁹, plus de 30 pays avaient fourni des données sur les services EAH dans les écoles et plus de 10 pays avaient transmis des données sur les établissements de santé. Elle a également souligné que les travaux réalisés dans le cadre du Protocole avaient contribué de façon significative à stimuler l'action dans ces domaines. Une publication décrivant les faits marquants concernant l'EAH survenus à l'échelle régionale¹⁰ a été élaborée à partir des données du JMP, de l'initiative GLAAS et d'autres sources pertinentes pour obtenir une vue d'ensemble de la situation actuelle, des progrès, des lacunes et des principaux domaines d'action, cette vue d'ensemble devant permettre de concrétiser davantage les engagements liés aux services EAH pris dans le cadre des objectifs de développement durable.

⁶ Voir https://unece.org/fifth-reporting-exercise-under-protocol-water-and-health-november-2021-april-2022#accordion_1.

⁷ Genève, ONU-Eau, juillet 2021 (dernière version).

⁸ Voir www.unwater.org/our-work/sdg-6-global-acceleration-framework#:~:text=The%20SDG%20Global%20Acceleration,sanitation%20for%20all%20by%202030.

⁹ Voir <https://washdata.org/how-we-work/jmp-country-consultation>.

¹⁰ *Drinking Water, Sanitation and Hygiene in the WHO European Region: Highlights and Progress Towards Achieving Sustainable Development Goal 6* (Eau potable, assainissement et hygiène dans la région européenne de l'OMS : faits marquants et progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6) (Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2022).

29. Un représentant de la Roumanie a expliqué que le pays renforçait la coopération entre les différents ministères participant à l'établissement de rapports. De plus, selon les observations reçues, le rapport était très complet et de qualité. Dans l'ensemble, la collaboration entre les institutions et les ministères avait été bonne. Par ailleurs, à la suite de la diffusion du rapport à des opérateurs du secteur de l'eau, cinq cibles avaient été modifiées, tandis que 11 autres avaient été maintenues.

30. Le Groupe de travail :

a) A remercié le Portugal, la Roumanie et la Suisse pour leur rôle moteur dans ce domaine d'activité, et la Suisse pour son soutien constant ;

b) A accueilli avec satisfaction les progrès réalisés par l'Allemagne, la Géorgie, le Kirghizistan, le Monténégro, l'Ouzbékistan, la République de Moldova, la Roumanie et l'Ukraine dans la définition ou la révision de leurs objectifs nationaux ;

c) A félicité l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports d'avoir fait avancer la définition des cibles et le processus d'établissement de rapports dans le cadre du Protocole ;

d) A rappelé l'importance de l'établissement en temps voulu de rapports au titre de l'article 7 du Protocole, comme il a été souligné au paragraphe 18 de la décision V/1 relative aux questions générales touchant le respect des dispositions (ECE/MP.WH/19/Add.2-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.2) ;

e) A chargé le secrétariat de mettre la dernière main au rapport régional sur la mise en œuvre du Protocole, pour présentation à la Réunion des Parties à sa sixième session ;

f) A pris note des faits nouveaux concernant les travaux menés au niveau mondial dans les domaines de l'eau et de la santé, notamment des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, et a encouragé les participants à s'employer activement à promouvoir le Protocole dans le cadre de ces préparatifs ;

g) A félicité les pays qui participaient à l'Initiative d'ONU-EAU pour le suivi intégré de l'objectif de développement durable n° 6 et les a encouragé à utiliser les données issues de cette initiative pour l'élaboration de politiques pour le secteur EAH, notamment en matière de définition d'objectifs et d'établissement de rapports au titre du Protocole sur l'eau et la santé ;

h) A approuvé les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2023-2025.

IV. Séance spéciale sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et le Protocole sur l'eau et la santé

31. Dans son discours d'orientation, M. Guy Howard (directeur de l'Institut Cabot pour l'environnement à l'Université de Bristol (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)), a fait ressortir les répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et sur les services liés à l'eau et à l'assainissement, ainsi que leur incidence sur des maladies infectieuses liées à l'eau et des maladies non transmissibles. Il a également souligné que, pour renforcer la résilience face aux changements climatiques, outre les inondations et des sécheresses, il était essentiel de s'intéresser à des nouvelles problématiques telles que les incendies de forêt, la fonte du pergélisol et les fleurs d'eau. Des changements dans les infrastructures ou les technologies permettraient de renforcer la résilience, en particulier en appliquant la gestion évolutive aux instruments économiques et normatifs, à l'environnement et au comportement des utilisateurs finaux. Il a aussi insisté sur l'importance d'adopter une approche résolue de la gestion des risques et a expliqué que le programme de travail défini au titre du Protocole pourrait apporter des principes d'action solides dans ce domaine pour asseoir le renforcement des capacités.

32. Un représentant de l'Italie, le pays chef de file dans ce domaine d'activité, a présenté les progrès réalisés, notamment l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques au moyen d'une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement

aux niveaux national et transfrontière, tenu à Genève sous forme hybride du 29 au 31 mars 2021, organisé en coopération avec la Convention sur l'eau. Le représentant a aussi présenté le document informel portant sur l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques à l'aide du Protocole sur l'eau et la santé, qui analysait les dispositions juridiques du Protocole au regard du renforcement de la résilience climatique, ainsi que les activités dans ce domaine proposées dans le projet de programme de travail.

33. Un représentant du Luxembourg a déclaré qu'en raison de la fréquence accrue des épisodes de précipitations intenses, des inondations et des ouragans, le pays avait décidé de se concentrer sur les répercussions des changements climatiques. La stratégie appliquée pour améliorer la résilience climatique englobait le cycle de l'eau dans son ensemble, aussi bien le cycle urbain que le cycle naturel, ainsi que les infrastructures « vertes » et « bleues ». En outre, des mesures destinées à limiter les effets des fortes pluies et à garantir la stabilité du niveau phréatique avaient été prises. D'autres mesures étaient destinées à lutter contre les fleurs d'eau, qui étaient de plus en plus fréquentes dans le pays. Les investissements dans de nouvelles infrastructures, notamment pour la gestion des eaux pluviales, avaient été fondamentaux pour l'amélioration de la résilience climatique.

34. Un représentant de la Serbie a expliqué que le pays avait ratifié le Protocole en 2013 et en avait respecté les principales dispositions en fixant des objectifs nationaux qui tenaient compte des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 3 et 6. Il convenait d'observer qu'étant donné que les changements climatiques et les services EAH résilients face aux changements climatiques n'avaient pas été explicitement mentionnés dans le texte juridique du Protocole au moment de sa rédaction, les objectifs nationaux fixés au titre du Protocole en 2015 ne tenaient pas compte des incidences des changements climatiques sur l'eau et l'assainissement. La Serbie considérait donc comme prioritaire la révision des objectifs pour y intégrer la lutte contre les problèmes créés par les changements climatiques et harmoniser les objectifs avec le Protocole et la directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Le représentant a aussi souligné les difficultés liées à la fixation de nouveaux objectifs dans l'optique de la résilience climatique en raison de la division des responsabilités dans le secteur de l'eau.

35. Un représentant de l'Espagne a dit que, dans son rapport établi au titre du cinquième cycle, le pays avait indiqué disposer d'un plan national pour l'adaptation aux changements climatiques qui reposait sur des modèles climatiques prévoyant une baisse significative de la disponibilité de l'eau douce dans le pays. Pour répondre à ce problème, l'Espagne avait utilisé un processus de gestion des bassins hydrographiques conforme à la Directive-cadre européenne sur l'eau. Le pays adaptait son cadre juridique pour renforcer la gouvernance afin d'améliorer la gestion des eaux usées et la réutilisation. Par ailleurs, les autorités avaient mis en place une stratégie de transformation numérique en vue d'améliorer l'alimentation en eau et de surveiller la consommation et les rejets d'eaux usées dans les masses d'eau.

36. Le Groupe de travail :

a) A constaté que les changements climatiques provoquaient des pressions supplémentaires importantes sur les ressources en eau, l'assainissement et la santé, et qu'il était nécessaire de prendre des mesures urgentes pour lutter contre leurs effets ;

b) A encouragé les pays à utiliser le cadre offert par le Protocole et les outils mis au point au titre de celui-ci pour améliorer la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement face aux changements climatiques, notamment au moyen du mécanisme de fixation d'objectifs prévu à l'article 6 du Protocole et par la mise en place de systèmes efficaces d'alerte précoce, de surveillance et d'intervention, comme le prévoyait l'article 8 du Protocole ;

c) A exprimé sa reconnaissance à l'Italie pour son rôle de chef de file dans ce domaine d'activité ;

d) A accueilli avec satisfaction le document informel portant sur l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques à l'aide du Protocole sur l'eau et la santé et prié le secrétariat d'en établir une version définitive pour la soumettre à la Réunion des Parties à sa sixième session ;

e) A approuvé les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2023-2025.

V. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau

37. Un représentant de la Norvège, l'une des Parties chefs de file pour les travaux liés à la prévention et à la limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau, a présenté les progrès et les réalisations dans ce domaine d'activité, notamment l'élaboration de supports de formation sur la surveillance fondée sur les risques de l'eau potable et la surveillance et la gestion des épidémies de maladies infectieuses liées à l'eau à partir des directives techniques définies dans le cadre du Protocole. Parmi les travaux effectués figuraient aussi une assistance pour la révision de la norme de qualité de l'eau potable en Azerbaïdjan ainsi que l'organisation de la réunion d'experts sur la prévention et le contrôle de la légionellose dans la région paneuropéenne (en ligne, 30 novembre-2 décembre 2021). Il a également communiqué les enseignements à retenir pour les futurs travaux ainsi que les propositions d'activités pour la période 2023-2025.

38. Un représentant du secrétariat de l'OMS a fait observer que la surveillance du coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2) dans les eaux usées, une question nouvelle qui attirait de plus en plus l'attention alors qu'elle n'avait pas pu être envisagée au moment de la rédaction du programme de travail quatre ans auparavant. Cela dit, dans le cadre d'une série de webinaires organisés au titre du Protocole, un webinar avait été spécialement organisé pour aborder ce sujet et favoriser les échanges d'expérience entre les pays. En outre, il a indiqué que l'OMS avait publié un document intitulé *Environmental Surveillance for SARS-CoV-2 to Complement Public Health Surveillance: Interim Guidance* (Surveillance environnementale du SARS-CoV-2 en complément de la surveillance de santé publique : Orientations provisoires)¹¹ et, en partenariat avec l'Institut national pour la santé publique et l'environnement des Pays-Bas, un document intitulé *Wastewater Surveillance of SARS-CoV-2: Questions and Answers (Q&A)* (Surveillance du SARS-CoV-2 dans les eaux usées : Questions et réponses)¹², qui avait été élaboré pour répondre aux questions cruciales sur l'approche pouvant être appliquée et sur l'utilisation possible des données. D'après les expériences dont il avait été rendu compte, le programme de travail pour la période 2023-2025 devait inclure des actions de renforcement des capacités dans ce domaine.

39. Un représentant de l'Azerbaïdjan a dit qu'avec l'aide du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, le pays avait fait une priorité de la révision de la norme de qualité de l'eau potable conformément aux principes et aux recommandations des *Directives de qualité pour l'eau de boisson* de l'OMS¹³. Un groupe de travail national avait réalisé un état des lieux de l'eau et de la santé et un examen du périmètre de la norme et d'un ensemble de paramètres de qualité de l'eau relatifs à la santé était en cours.

40. Un représentant de la Tchéquie a signalé que la publication intitulée *Surveillance and Outbreak Management of Water-related Infectious Diseases Associated with Water-supply Systems* (Surveillance des maladies infectieuses liées à l'eau associées aux réseaux d'alimentation en eau et gestion des flambées épidémiques)¹⁴ fournissait aux pays des orientations conceptuelles pour l'amélioration des systèmes existants. Le document avait été traduit en tchèque et la traduction en était au stade de la relecture. Les autorités tchèques joindraient à la traduction une boîte à outils pour une application pratique et espéraient l'avoir terminée avant la fin de 2022.

41. Un représentant de la République de Moldova a dit qu'une nouvelle loi sur la qualité de l'eau potable était entrée en vigueur en 2021. Le pays avait également renforcé ses capacités de surveillance de la qualité de l'eau potable à l'échelle régionale et nationale ainsi que la formation du personnel de laboratoire de l'agence nationale de santé publique sur

¹¹ Genève, Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2022.

¹² Genève, OMS, 2022.

¹³ Genève, OMS, 2011.

¹⁴ Copenhague, Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, 2019.

l'analyse du SARS-CoV-2 dans les eaux usées dans le cadre d'un projet soutenu par l'Union européenne. En outre, un protocole destiné à mettre en place un système de surveillance des eaux usées et un plan de suivi étaient en cours d'élaboration.

42. Un représentant de l'Autriche a indiqué que, dans le cadre du programme EU4Environment, l'Autriche aidait plusieurs pays d'Europe orientale et du Caucase, notamment la République de Moldova et l'Ukraine, à surveiller le SARS-CoV-2 dans les eaux usées et partager des connaissances et des expériences.

43. Un représentant de l'Ouzbékistan a informé le Groupe de travail que des mesures avaient été prises pour préparer l'analyse du SARS-CoV-2 dans les eaux usées, telles que la formation d'experts au niveau des régions administratives et la recherche de lieux de prélèvement d'échantillons pour la surveillance des eaux usées.

44. Un représentant de la Norvège a présenté le projet pilote du pays au titre duquel la plus grande municipalité de Norvège participait à la surveillance du SARS-CoV-2 et il a fait observer l'utilité de l'analyse des eaux usées compte tenu de la baisse du volume des essais cliniques. Il a également relevé l'extrême importance du sujet pour les travaux menés dans le cadre du domaine d'activité 2.

45. Un représentant de la Roumanie a déclaré que le Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts, en coopération avec le Ministère de la santé, mettait en œuvre un projet pilote de suivi du SARS-CoV-2 et utiliserait le document d'orientation et les outils élaborés par l'OMS dans ce domaine.

46. Le Groupe de travail :

a) A remercié la Norvège et le Bélarus pour le rôle moteur qu'ils ont joué pour faire avancer les travaux dans ce domaine d'activité et la Norvège pour l'aide financière qu'elle n'a cessé d'apporter ;

b) A pris acte des activités menées dans les pays pour renforcer la surveillance fondée sur le risque de la qualité de l'eau potable, les systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau et les moyens d'intervention en cas d'épidémie, conformément à l'article 8 du Protocole ;

c) S'est félicité des faits nouveaux concernant la surveillance environnementale du SARS-CoV-2 dans les eaux usées et encouragé les pays à suivre les directives de l'OMS sur l'amélioration des travaux dans ce domaine ;

d) A pris note des projets de programme de formation sur la surveillance des maladies liées à l'eau et la gestion des épidémies ainsi que sur la surveillance de la qualité de l'eau fondée sur les risques, invité le Groupe de travail à communiquer ses observations sur les projets de support de formation avant le 10 juin 2022 et prié le secrétariat d'en établir les versions définitives afin qu'ils soient soumis à la Réunion des Parties à sa sixième session ;

e) A approuvé les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2023-2025.

VI. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel

47. Un représentant de la Hongrie, s'exprimant également au nom de deux pays chefs de file, la Géorgie et la République de Moldova, a présenté les progrès réalisés ainsi que les propositions d'activités dans le domaine d'activité. Des supports de communication et des ensembles de mesures de renforcement des capacités avaient été élaborés à l'intention des décideurs des secteurs de la santé et de l'éducation dans le sous-domaine d'activité de l'EAH dans les écoles. En outre, deux ateliers sous-régionaux avaient été organisés, un pour l'Europe de l'Est (du 6 au 8 juillet 2021) et un autre pour l'Europe du Sud-Est (du 4 au 6 avril 2022), et 15 pays y avaient participé. La collecte de données nationales et l'établissement de rapports pour l'objectif de développement durable n° 6 s'étaient améliorés depuis 2020, puisque 30 pays communiquaient des données sur le suivi de l'amélioration des services EAH dans les écoles et plus de 10 sur l'EAH dans les établissements de santé. Deux publications sur les services EAH dans les établissements de santé en étaient à la phase finale

de leur élaboration. Les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine comprenaient l'élargissement des travaux à d'autres contextes prioritaires, tels que les lieux de travail et les lieux publics et une attention accrue accordée à l'hygiène des mains, compte tenu des besoins et des enseignements tirés de la pandémie.

48. Un représentant de la Géorgie a exprimé la volonté et l'engagement du pays à rester co-chef de file pour ce domaine d'activité au cours de la prochaine période triennale. Par ailleurs, le Centre national de lutte contre les maladies et de santé publique, avec le soutien du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, avait réalisé une évaluation nationale des services EAH dans les établissements de santé en 2021 passant par la collecte de données dans 240 établissements. Un rapport d'évaluation était en cours d'élaboration et serait prochainement finalisé. Les résultats de l'évaluation serviraient de base pour améliorer la situation, en particulier pour atteindre l'objectif d'accès universel aux services EAH, mais aussi pour parvenir à la couverture sanitaire universelle, consolider l'état de préparation à de futures pandémies et renforcer la durabilité environnementale des systèmes de santé.

49. Un représentant de la Macédoine du Nord a expliqué que les municipalités avaient reçu une liste de contrôle élaborée au titre du Protocole et l'avaient utilisée pour réaliser des évaluations des services EAH et des mesures de prévention et de maîtrise des infections dans les écoles. Une liste de contrôle avait été créée pour le nettoyage des toilettes, et les écoles et les installations publiques avaient l'obligation de la suivre. De plus, en 2020/21, le pays avait conçu, avec le soutien de l'UNICEF, un outil d'auto-évaluation des services EAH et des mesures de prévention et de maîtrise des infections dans les écoles. Le Ministère de l'éducation et des sciences, le service d'inspection scolaire de l'État et les centres de santé publique avaient fourni une formation en ligne aux écoles primaires en 2021. Enfin, un plan d'amélioration de l'hygiène avait été établi et des mesures sanitaires mises en place pour la réouverture des écoles après la fermeture temporaire en raison de la pandémie.

50. Un représentant du Monténégro a rendu compte d'une évaluation nationale des services EAH dans les établissements de santé. Réalisée avec le soutien du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, elle avait mis en lumière les lacunes et les besoins, en particulier concernant l'amélioration du nettoyage et l'évacuation des eaux usées, et des objectifs avaient été fixés pour remédier à ces faiblesses. Un état des lieux des services EAH dans les écoles au niveau national serait réalisé avec l'aide de l'UNICEF.

51. Un représentant de la Lituanie a exprimé son soutien aux futurs travaux proposés et la volonté du pays à devenir co-chef de file dans le domaine d'activité pour contribuer aux travaux relatifs aux écoles. Signe d'une évolution positive, le pays avait lancé des discussions de haut niveau sur l'hygiène menstruelle.

52. Un représentant de la République de Moldova a rendu compte d'une enquête pilote sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène portant sur 28 établissements de santé. Le pays avait l'intention de réaliser une enquête nationale, qui avait été repoussée en raison de la pandémie. La République de Moldova était encore co-chef de file dans le domaine d'activité et souhaitait notamment mener les activités relatives aux services EAH dans les lieux publics.

53. Le Groupe de travail :

a) A exprimé sa gratitude à la Géorgie, à la Hongrie et à la République de Moldova pour le rôle moteur qu'ils jouaient dans ce domaine d'activité et à la Hongrie pour son soutien financier constant ;

b) A pris note des projets de publication intitulés *Regional Report on Water, Sanitation and Hygiene in Health-care Facilities* (Rapport régional sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé) et *Survey Tool/Checklist on Water, Sanitation and Hygiene in Health-care Facilities* (Liste de contrôle sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé), invité le Groupe de travail à communiquer ses appréciations sur les projets de publication avant le 10 juin 2022 et prié le secrétariat d'en établir les versions définitives afin qu'ils soient soumis à la Réunion des Parties à sa sixième session ;

c) A pris note des activités de renforcement des capacités concernant les services EAH dans les écoles et encouragé les pays à donner suite aux recommandations conformément aux documents d'orientation élaborés dans le cadre du Protocole ;

d) A félicité les pays pour les mesures prises afin d'évaluer la situation et d'améliorer l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé et les écoles en application du Protocole sur l'eau et la santé ;

e) A approuvé les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2023-2025.

VII. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

54. Un représentant de la Serbie, s'exprimant également au nom de l'Allemagne, co-chef de file, a présenté les principales réalisations et les enseignements à retenir dans ce domaine d'activité, notamment l'analyse des informations sur les petits systèmes issues de précédents rapports rédigés au titre du Protocole et la mise en œuvre d'un projet sur l'intégration des plans de gestion de la sécurité sanitaire en Serbie. L'intervenant a aussi décrit les propositions d'activités pour la période 2023-2025.

55. Un représentant du secrétariat de l'OMS a fait le point sur la révision de la publication intitulée *Water Safety Plan: A Field Guide to Improving Drinking Water Safety in Small Communities* (Plan de gestion de la salubrité de l'eau : guide pratique pour améliorer la salubrité de l'eau de boisson dans les petites collectivités)¹⁵ et sur les décisions prises à l'issue de la réunion d'experts en ligne relative à l'assainissement sur site (du 5 au 7 octobre 2021) (organisée conjointement avec le domaine d'activité 5) pour examiner la situation de ces systèmes dans la région paneuropéenne et définir les actions à mener au titre du Protocole.

56. Un représentant de la République de Moldova a rendu compte de l'élaboration d'un registre électronique des petits systèmes, qui serait étendu dans une seconde phase à tous les systèmes. Le pays avait adopté des réglementations et des normes de construction à l'échelle nationale pour les petits systèmes d'approvisionnement en eau. L'intervenant a noté la nécessité de concevoir une stratégie pour la gestion des petits systèmes d'assainissement. En vertu d'une nouvelle loi sur l'eau potable, tous les fournisseurs d'eau devaient mettre en œuvre des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, en commençant par le renforcement des capacités et par l'application de cette approche dans des projets pilotes.

57. Un représentant des Pays-Bas a souligné combien il importait de renforcer les capacités nationales de gestion des systèmes d'assainissement sur site et d'appliquer des approches intégrées pour la planification de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Il a aussi indiqué que les Pays-Bas poursuivraient leur soutien et leur collaboration en tant que co-chef de file pour le domaine d'activité 5.

58. Le Groupe de travail :

a) A remercié l'Allemagne et la Serbie pour le rôle moteur qu'ils avaient joué en faisant avancer les travaux dans ce domaine d'activité et pour l'aide en nature et directe qu'ils n'avaient cessé d'apporter ;

b) A pris note du projet de publication intitulée *Water Safety Plan: A Field Guide to Improving Drinking Water Safety in Small Communities* (Plan de gestion de la salubrité de l'eau : guide pratique pour améliorer la salubrité de l'eau de boisson dans les petites collectivités) et du projet de rapport intitulé *Small-scale water supply and sanitation systems: Country activities towards safe and equitable access in the pan-European region* (Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement : Activités nationales visant à assurer un accès sûr et équitable dans la région paneuropéenne), invité ses membres à communiquer leurs observations sur les projets de publication et de rapport avant le 10 juin 2022 et prié le secrétariat d'en établir les versions définitives afin qu'ils soient soumis à la Réunion des Parties à sa sixième session ;

¹⁵ Copenhague, Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, 2014.

c) A félicité l'Allemagne, les Pays-Bas et la Serbie d'avoir lancé les travaux sur les plans intégrés traitant de la salubrité de l'eau et de l'assainissement dans les petits systèmes ;

d) A approuvé les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2023-2025.

VIII. Aide à l'application de la Convention au niveau national

59. Un représentant de la CEE a donné un aperçu de l'état d'avancement des travaux menés en faveur des dialogues sur les politiques nationales, au sein desquels s'inscrivaient des projets menés dans 10 pays, dont quatre en Asie centrale. Les dialogues sur les politiques nationales avaient favorisé la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé en améliorant l'ensemble des politiques et des stratégies sur l'eau et la santé dans les pays. Plus précisément, dans cinq pays, ces dialogues avaient contribué à fixer ou à réviser des objectifs et à rendre compte de ceux-ci. Concernant l'adhésion au Protocole, le Kazakhstan avait bénéficié d'un soutien global grâce aux dialogues sur les politiques nationales. Le représentant a également présenté le nouveau Programme EU4Environment sur les ressources en eau et les données, qui favorisait notamment la réalisation d'objectifs concernant l'eau et la santé.

60. Un représentant du secrétariat de l'OMS a expliqué que, dans le cadre de ses accords biennaux de collaboration et ses stratégies de coopération avec les pays, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe apportait une assistance technique à 20 pays. Les activités concernées avaient contribué à l'application du Protocole au niveau national dans différents domaines d'activité, tels que la prévention et la limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau, les services EAH en milieu institutionnel, l'adoption d'une approche de la gestion fondée sur les risques et des conseils techniques sur les mesures d'urgence liées à la COVID-19 et sur la riposte contre celle-ci.

61. Un représentant du secrétariat conjoint a présenté les propositions d'activités pour la période 2023-2025.

62. Le Groupe de travail :

a) A exprimé sa reconnaissance pour l'appui à l'application du Protocole dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale qu'avaient apporté les dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, organisés sous la direction conjointe de la CEE et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, grâce à des financements de l'Union européenne ;

b) A aussi exprimé sa reconnaissance pour le soutien apporté aux pays dans la mise en œuvre du programme de travail par l'OMS grâce à ses accords biennaux de collaboration et ses stratégies de coopération ;

c) A approuvé les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2023-2025.

IX. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

63. Un représentant des Pays-Bas, parlant également au nom de la Bosnie-Herzégovine, co-chef de file, a informé le Groupe de travail des progrès accomplis et des résultats obtenus dans ce domaine d'activité, y compris l'élaboration d'une *Note d'orientation sur l'assainissement*, l'organisation d'un atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques au moyen d'une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et transfrontière, tenu à Genève sous forme hybride du 29 au 31 mars 2021 (en coopération avec le domaine d'activité 7), de la consultation en ligne d'experts sur l'assainissement sur site dans la région paneuropéenne, tenue du 5 au 7 octobre 2021, et d'un atelier de renforcement des capacités sur les plans intégrés de gestion

de la salubrité de l'eau et de l'assainissement en Serbie, en coopération avec le domaine d'activité 4. L'intervenant a indiqué que plusieurs ateliers de renforcement des capacités prévus au sujet des plans de gestion de la salubrité de l'eau et de l'assainissement n'avaient pas pu avoir lieu en raison de la pandémie. Il a aussi décrit les propositions d'activités pour la période 2023-2025. Un représentant de la Bosnie-Herzégovine a exprimé l'intention du pays de continuer comme co-chef de file du domaine d'activité et de soutenir ses travaux.

64. Un représentant du centre collaborateur de l'OMS à l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement de l'élaboration d'une note d'orientation sur l'assainissement et donné un aperçu de la situation de la gestion de l'assainissement et des eaux usées, de la charge de morbidité liée à l'EAH, des difficultés qui apparaissent et des mesures pouvant être prises pour renforcer la gouvernance de l'assainissement.

65. Plusieurs pays ont ensuite relaté des faits nouveaux survenus dans ce domaine. Un représentant de la Croatie a rendu compte des mesures prises, telles que la fixation d'objectifs nationaux, notamment la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans les grands et les petits systèmes ; la transposition de la directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la législation interne ; et l'organisation d'une formation à destination des experts des réseaux d'alimentation en eau.

66. Un représentant de la Hongrie a fait observer que l'obligation légale d'établir un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau remontait à dix ans auparavant et avait d'abord porté sur les systèmes de grande taille. Dans le cadre d'un accord biennal de collaboration avec l'OMS, une directive nationale sur les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau avait été révisée, mais la formation au renforcement des capacités était suspendue en raison de la pandémie.

67. Un représentant de l'Italie a signalé que les fournisseurs d'eau auraient l'obligation de mettre en œuvre un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau avant 2029 et qu'une directive nationale était en cours d'élaboration. L'Italie avait également commencé les démarches pour transposer dans sa législation les exigences de la directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

68. Le Groupe de travail :

a) A remercié les Pays-Bas et la Bosnie-Herzégovine pour leur rôle moteur dans le renforcement de l'exécution des travaux prévus dans ce domaine d'activité, ainsi que les Pays-Bas pour leur soutien financier constant ;

b) A pris note du projet de publication intitulée *Note d'orientation sur l'assainissement*, invité le Groupe de travail à communiquer ses observations sur le projet de publication avant le 10 juin 2022 et prié le secrétariat d'en établir une version définitive pour la soumettre à la Réunion des Parties à sa sixième session ;

c) A salué les efforts déployés par les pays pour ce qui est d'adopter des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et des méthodes de planification de la salubrité de l'assainissement et d'en généraliser l'application, et de donner la priorité aux actions permettant de gérer en toute sécurité les systèmes d'assainissement sur site ;

d) A approuvé les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2023-2025.

X. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement

69. Une représentante de la France, s'exprimant également au nom de la Hongrie, co-chef de file, a décrit les progrès accomplis depuis la précédente réunion du Groupe de travail (Genève, 14 et 15 avril 2021), notamment les principaux résultats de la sixième réunion du Groupe d'experts de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement (en ligne, 24 et 25 mars 2021), au cours de laquelle plusieurs pays paneuropéens avaient pu mettre en commun leurs expériences sur la manière d'harmoniser davantage leur législation interne avec la directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et ses aspects liés à l'équité. Elle a également présenté une nouvelle note d'orientation

intitulée *Making Water and Sanitation Affordable for All: Policy Options and Good Practices to Ensure the Affordability of Safe Drinking Water and Sanitation Services in the Pan-European Region* (Mettre l'eau et l'assainissement à la portée de tous : possibilités d'action et bonnes pratiques pour l'accessibilité économique de l'eau potable et des services d'assainissement dans la région paneuropéenne)¹⁶ dont le lancement officiel aurait lieu pendant l'Atelier régional sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement (Genève (hybride), 13 et 14 juin 2022). L'atelier permettrait également de débattre des révisions à apporter à l'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès¹⁷ pour renforcer la résilience du secteur de l'eau dans le contexte de la pandémie et d'autres situations d'urgence potentielles. La représentante de la France a également abordé les futurs travaux du domaine d'activité pour la période triennale suivante.

70. Un représentant de l'Albanie a exprimé sa volonté d'être un pays pilote pour l'auto-évaluation à l'aide de l'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès révisé et a promis de dresser la liste des principaux acteurs responsables des efforts de coordination à cet égard.

71. Un représentant de la Géorgie a dit que son pays avait intégré à ses politiques et ses stratégies la garantie que tous puissent accéder à l'eau, en particulier les collectivités vulnérables et marginalisées. Il a également expliqué que la prise en compte de l'équité avait aidé le pays à simplifier ses politiques. Le nombre de personnes ayant accès à une eau sans risque sanitaire avait donc augmenté de 15 %. La Géorgie avait l'intention de réaliser à l'échelle nationale une auto-évaluation à l'aide de l'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès et avait aussi prévu d'établir un groupe de travail sur cette question pour demander un soutien financier à la CEE afin de réaliser cette auto-évaluation.

72. Un représentant de la Serbie a dit que son pays avait utilisé l'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès en 2017 pour 15 municipalités du centre de la Serbie et conçu un plan d'action visant à combler les inégalités repérées. Étant donné que cette activité était cantonnée à une région précise, la Serbie demandait un soutien pour réviser l'auto-évaluation en raison des répercussions de la pandémie et d'autres risques. Elle pourrait constituer un bon exemple pratique pour les pays souhaitant réaliser la même auto-évaluation. Des ateliers régionaux supplémentaires ayant pour objet de sensibiliser le public et d'échanger de bonnes pratiques seraient très bénéfiques pour le pays de la région, car la Serbie pourrait y faire part des enseignements qu'elle avait tirés de cette expérience.

73. Un représentant de l'Ukraine a fait part de l'intérêt renouvelé du pays à utiliser l'Outil, étant donné que la guerre imposerait de réaliser un nouvel état des lieux et de réviser les objectifs. Le pays demandait donc une assistance sur ce point afin de pouvoir évaluer la nouvelle situation en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et réviser ses objectifs.

74. Une représentante du Monténégro a déclaré que son pays procéderait à l'auto-évaluation de l'équité en matière d'accès entre juin et décembre 2022. L'auto-évaluation avait pour objectif de mieux comprendre l'état de l'accès à l'eau et à l'assainissement, y compris les difficultés qui se présentaient, pour obtenir une image complète des mesures à prendre pour combler toute lacune.

75. Le Groupe de travail :

a) A remercié la France et la Hongrie pour le rôle moteur qu'elles avaient joué pour faire avancer les travaux dans ce domaine d'activité et pour l'aide financière qu'elles n'avaient cessé d'apporter ;

b) A accueilli avec satisfaction la note d'orientation intitulée *Making Water and Sanitation Affordable for All* (Mettre l'eau et l'assainissement à la portée de tous) et encouragé les pays à l'utiliser pour concevoir les politiques et les mesures appropriées

¹⁶ Publication des Nations Unies : ECE/MP.WH/20.

¹⁷ *L'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès : Un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement* (Publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/8).

destinées à garantir l'accessibilité économique des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;

c) A pris note des efforts déployés par les pays pour améliorer l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, en particulier dans le contexte de la pandémie ;

d) S'est félicité de l'intention exprimée par les représentants de l'Albanie, de la Géorgie, du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine de réaliser des auto-évaluations de l'équité en matière d'accès, avec le soutien du secrétariat de la CEE ;

e) A approuvé les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2023-2025.

XI. Procédure d'examen du respect des dispositions

76. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a souligné les trois principaux points issus de sa vingt-deuxième réunion (tenue à Genève, sous forme hybride, le 16 novembre 2021). Le premier point portait sur les questions liées au respect des dispositions en général : le Comité n'avait reçu aucune demande ou communication¹⁸. En outre, le Comité avait commencé à contacter certaines Parties pour les aider sur des problèmes de mise en œuvre tels que la fixation d'objectifs. Pendant ses vingt et unième (tenue à Genève, les 15 et 16 juin 2021) et vingt-deuxième réunions, le Comité s'était penché de plus près sur l'Albanie, la Belgique et le Portugal¹⁹. Le deuxième point concernait le processus de consultation organisé avec la Fédération de Russie en 2021²⁰. Le troisième point du travail du Comité d'examen du respect des dispositions était lié à l'élaboration du rapport pour la Réunion des Parties à partir du cinquième cycle d'établissement de rapports au titre du Protocole. Le Président a indiqué avoir jusqu'alors reçu 25 rapports, y compris 8 rapports d'États non parties. La rédaction du rapport du Comité aurait lieu à l'été 2022, en même temps que celle du projet de décision sur les questions générales de respect des dispositions.

77. Une représentante du secrétariat de la CEE a communiqué des informations actualisées sur les élections des membres du Comité d'examen du respect des dispositions, qui auraient lieu pendant la sixième session de la Réunion des Parties. Les candidatures devraient être envoyées au plus tard le 24 août 2022. Six membres du Comité devaient être élus ou réélus. Les parties pourraient étudier toute proposition de candidature des signataires ou d'ONG possédant des compétences dans des domaines ayant un rapport avec le Protocole. De plus, elle a insisté sur le fait que les membres du Comité devaient siéger à titre personnel et agir de façon indépendante et impartiale²¹. Le processus électoral devrait tenir compte de la répartition géographique des membres ainsi que de la diversité des expériences et des compétences²².

78. Le Groupe de travail :

a) A pris note des informations fournies sur le travail du Comité d'examen du respect des dispositions, notamment sur le bilan des vingt et unième et vingt-deuxième réunions du Comité ;

b) A salué le rôle du Comité dans l'appui à la mise en œuvre et au respect du Protocole ;

c) A prié le Comité d'examen du respect des dispositions d'élaborer son rapport devant être présenté à la sixième session de la Réunion des Parties ;

¹⁸ ECE/MP.WH/C.1/2021/4–EUCHP/2018917/4.1/2021/CC2/06, par. 5.

¹⁹ Voir ECE/MP.WH/C.1/2021/2–EUCHP/2018917/4.1/2021/06, par. 7 à 9 ; et ECE/MP.WH/C.1/2021/4–EUCHP/2018917/4.1/2021/CC2/06, par. 6 à 9.

²⁰ ECE/MP.WH/C.1/2021/2–EUCHP/2018917/4.1/2021/06, par. 10 à 13 ; et ECE/MP.WH/C.1/2021/4–EUCHP/2018917/4.1/2021/CC2/06, par. 12 à 18.

²¹ Règlement intérieur du Comité d'examen du respect des dispositions, par. 1. Disponible à l'adresse <https://unece.org/environment-policy/water/protocol-on-water-and-health/protocol-bodies/compliance-committee>.

²² ECE/MP.WH/2/Add.3 EUR/06/5069385/1/Add.3, décision I/2, annexe, par. 7.

d) A rappelé que les Parties étaient invitées à désigner des candidats au Comité d'examen du respect des dispositions avant le 24 août 2022 en vue de leur élection ou réélection pendant la sixième session de la Réunion des Parties ;

e) A encouragé les Parties à rechercher une représentation équilibrée entre les sexes pour les membres du Comité d'examen du respect des dispositions.

XII. Exécution du programme de travail pour la période 2020-2022

79. Un représentant du secrétariat conjoint a dit que des progrès importants avaient été faits dans l'application du programme de travail. Cependant, certaines activités dans différents domaines n'avaient pu avoir lieu à cause de la pandémie et pour d'autres raisons, telles que des changements de gouvernement. La mise en œuvre du programme et le soutien aux pays sur site constituaient la principale difficulté en raison des restrictions liées à la pandémie. L'un des points forts du Protocole était qu'il permettait de diffuser les orientations et les outils qui en découlaient ainsi que de les traduire au niveau des pays grâce à un travail technique, qui avait été freiné par la pandémie dans un passé récent. Le secrétariat conjoint avait recherché des modes de fonctionnement alternatifs, en organisant, par exemple, dans le cadre du Protocole, une série de cinq webinaires qui n'avaient pas été prévus dans le programme de travail. La majeure partie des activités qui n'avaient pu être mises en œuvre avaient été transférées dans le projet de programme de travail pour la période 2023-2025, étant donné que leur application restait d'actualité. Le secrétariat conjoint essaierait en outre de renforcer les liens entre les différents domaines d'activité et de développer certaines activités liées aux changements climatiques.

80. Un représentant de Macédoine du Nord a exprimé la volonté du pays de devenir co-chef de file pour le domaine d'activité des services EAH en milieu institutionnel et d'apporter son expérience dans ce secteur.

81. Un représentant du secrétariat de la CEE a souligné l'importance des contributions des Parties et informé le Groupe de travail de la grave situation financière concernant l'application du Protocole, en particulier les contributions reçues des Parties et les dépenses engagées pendant la période considérée, qui n'avaient pas suffi pour mettre en œuvre toutes les activités du programme de travail. Pour l'année 2022, une seule petite contribution avait été reçue jusqu'alors. Un financement adéquat était essentiel pour pouvoir prolonger les contrats du personnel et exécuter le programme de travail.

82. Un représentant du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a indiqué que le fonds d'affectation spéciale de l'OMS n'avait reçu qu'une petite partie des contributions des Parties, mais avait mobilisé des ressources tirées d'autres sources, telles que le Ministère fédéral allemand de la santé et le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs et avait bénéficié de différentes contributions en nature de la part de centres collaborateurs de l'OMS ainsi que de contributions directes de l'Allemagne pour le domaine d'activité 4. Concernant les tendances générales des contributions au fonds d'affectation spéciale du Protocole, les contributions de plusieurs nouveaux pays (Belgique, Luxembourg, Tchéquie) depuis la cinquième session de la Réunion des parties étaient prometteuses et constituaient une évolution positive qu'il fallait entretenir. Néanmoins, observant que plus de la moitié des Parties n'apportaient pas de contribution, le secrétariat conjoint a exhorté toutes les Parties à verser une contribution financière régulière au fonds d'affectation spéciale du Protocole afin qu'elles assument leur part aux côtés d'autres Parties contributives et pour garantir le financement durable et prévisible du travail du Protocole et du secrétariat conjoint.

83. Une représentante du secrétariat de la CEE a déclaré qu'il manquait 260 000 dollars au budget de base pour financer le déplacement, l'accueil, les journées de travail et l'interprétation des participants pour la sixième session de la Réunion des Parties. Elle a donc insisté sur l'importance de contributions financières suffisantes pour garantir la réussite de la session.

84. Le Groupe de travail :

a) A salué les avancées réalisées dans l'exécution du programme de travail du Protocole pour la période 2020-2022 ;

b) A pris note du rapport sur les contributions et les dépenses ;

c) A pris acte du fait qu'à cause des circonstances liées à la pandémie et d'autres facteurs, certaines activités figurant dans le programme de travail pour la période 2020-2022 n'avaient pas pu être mises en œuvre et qu'une partie d'entre elles avaient été transférées dans le programme de travail suivant pour la période 2023-2025, sur la base de consultations avec les Parties et les pays chefs de file concernés ;

d) A exprimé sa gratitude à toutes les Parties qui avaient appuyé financièrement (avec des fonds préaffectés ou non) et en nature l'exécution du programme de travail pour la période 2020-2022 ;

e) S'est dit préoccupé par le fait que de nombreuses Parties n'avaient pas encore pu contribuer à la mise en œuvre du programme de travail et a appelé toutes les Parties à contribuer aux fonds d'affectation spéciale du Protocole de la CEE et de l'OMS, notamment en apportant un soutien financier pour l'organisation de la sixième session de la Réunion des Parties ;

f) A confié au secrétariat le soin d'élaborer, en concertation avec les Parties et les pays chefs de file, un rapport sur les progrès accomplis qui devrait être soumis à la Réunion des Parties à sa sixième session.

XIII. Programme de travail pour la période 2023-2025, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre

85. Un représentant du secrétariat conjoint a présenté le programme de travail dans son ensemble, qui était conçu pour tirer les enseignements de la pandémie tout en relevant les défis posés par les changements climatiques. L'intervenant a observé que le programme de travail tenait compte des résultats de réunions d'experts et d'événements régionaux ou sous-régionaux organisés au titre du Protocole. Il a également mis en relief les liens et les corrélations entre les différents domaines d'activité et le fait que la structure des organes en charge de la mise en application du Protocole resterait inchangée.

86. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté un diagramme montrant les liens entre les objectifs et les domaines d'activité du Protocole et invité le Groupe de travail à faire part de ses observations avant le 10 juin 2022 et à confirmer les Parties chefs de file en juillet 2022 au plus tard. Une fois révisé par le Bureau et le secrétariat conjoint, le projet de programme de travail serait soumis en tant que document officiel à la Réunion des Parties au début du mois de septembre 2022.

87. Une représentante du Portugal a déclaré que son pays continuerait de travailler en étroite collaboration avec la Roumanie et la Suisse dans le domaine d'activité 1. S'agissant du soutien financier, le Portugal n'avait pas été en mesure de contribuer financièrement au Protocole, mais avait apporté une contribution en nature. La représentante essaierait cependant de mobiliser l'appui de différents ministères.

88. Le Président du groupe restreint chargé du financement au sein du Bureau (Suisse) a expliqué que le Bureau avait créé un groupe restreint chargé du financement pour garantir le financement durable du Protocole. Compte tenu de la complexité inhérente à ce sujet crucial, le groupe restreint n'avait pas pu s'en occuper de façon satisfaisante et l'avait donc renvoyé au Bureau dans son ensemble. Une table ronde sur le financement serait organisée pendant la sixième session de la Réunion des Parties et donnerait à tous les pays l'occasion d'expliquer comment ils pourraient soutenir les travaux du Protocole et de chercher des solutions permettant de garantir au Protocole un financement durable. Le Bureau travaillerait sur une décision à soumettre à la septième session de la Réunion des Parties, en 2025.

89. Le Groupe de travail :

a) A approuvé le projet de programme de travail, y compris la structure institutionnelle prévue et les coûts associés, et invité les Parties, les autres États et les parties concernées à formuler des observations supplémentaires sur ce projet de programme pour la période 2023-2025 avant le 10 juin 2022 ;

b) A chargé le Bureau de finaliser, avec l'appui du secrétariat, le projet de programme de travail pour la période 2023-2025, en particulier le tableau d'ensemble des besoins en ressources pour sa mise en œuvre, afin qu'il soit soumis à la Réunion des Parties à sa sixième session ;

c) A exhorté les Parties, les autres États et les institutions donatrices à contribuer, sous forme financière ou en nature, aux activités inscrites au projet de programme de travail, afin de garantir un financement prévisible et stable permettant d'assurer des services de secrétariat solides et d'appuyer la mise en œuvre des activités ;

d) A invité les Parties, les autres États et les institutions donatrices à signaler ces annonces de contribution au plus tard à la sixième session de la Réunion des Parties ;

e) A salué l'intention d'organiser à la sixième session de la Réunion des Parties une table ronde sur le financement des travaux menés au titre du Protocole sur l'eau et la santé ;

f) A recommandé que la Réunion des Parties charge le Bureau, en concertation avec le Groupe de travail de l'eau et de la santé, d'élaborer un projet de décision visant à renforcer le financement durable des travaux au titre du Protocole, afin qu'il soit soumis à la Réunion des Parties à sa septième session.

XIV. Préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties

90. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté les préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties et insisté sur le fait que les participants devraient, autant que possible, assister en personne à la session compte tenu de son importance à l'approche de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (qui se tiendrait à Budapest en juillet 2023). La sixième session de la Réunion des Parties comprendrait une séance de haut niveau centrée sur les changements climatiques et la pandémie.

91. Un représentant du secrétariat de l'OMS a décrit la stratégie de promotion et de communication, qui incluait un prospectus sur la réunion, destiné à mobiliser une participation de haut niveau et la coopération des pays et s'appuyait sur des sites Internet et des messages sur les médias sociaux. En outre, de courtes vidéos seraient diffusées pendant la réunion pour présenter tous les domaines d'activité.

92. Un représentant de la Serbie a déclaré que son pays enverrait une délégation de haut niveau à la sixième session de la Réunion des Parties et a salué l'élaboration du projet de programme de travail. La Serbie était par ailleurs prête à organiser une manifestation parallèle sur l'incidence pour les femmes d'une mauvaise gestion de l'assainissement.

93. Le Groupe de travail a chargé le Bureau et le secrétariat de parachever les préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties.

XV. Dates et lieu de la quatorzième réunion

94. Le Groupe de travail de l'eau et de la santé a décidé de tenir sa prochaine réunion au début de 2024.